Les distributions représentent un paiement versé à l'investisseur par un fonds commun de placement. Elles proviennent de sources diverses, comme les revenus et les gains en capital découlant de titres détenus dans les fonds sous-jacents, de même que de remboursement de capital.

Les distributions peuvent se composer de ce qui suit :

Dividendes

Revenu tiré d'actions canadiennes et étrangères.

Intérêt

Revenu provenant de produits à revenu fixe comme des obligations, des CPG et des quasi-espèces.

Gains en capital réalisés

Gains obtenus lorsque des titres sont vendus à un cours supérieur à celui auquel ils avaient été achetés.

Remboursement de capital

Un tel remboursement a lieu quand un fonds commun de placement « remet » une partie de l'argent investi, généralement lorsqu'il verse un montant de distribution supérieur à son revenu net et à ses bénéfices.

Les indications suivantes visent à dissiper les idées fausses les plus courantes au sujet des distributions et à permettre de mieux comprendre l'incidence que celles-ci peuvent avoir sur les placements.

1. Les distributions ne créent pas de richesses

Des richesses se créent lorsqu'un fonds reçoit des dividendes et des intérêts de placements sous-jacents et par l'entremise de gains en capital réalisés quand des titres sont vendus à profit. Lorsqu'elles sont réinvesties, les distributions créent des parts sans changer la valeur totale du placement. Voici un exemple :

	Parts	Prix	Total
Jour 1 – avant les distributions	1 000	10,00 \$	10 000 \$
Distribution déclarée : 0,10 \$/part	10	9,90 \$	100 \$
Jour 2 – après les distributions	1 000	9,90 \$	9 900 \$
Réinvestissement après distribution	1 010		10 000 \$

Deux résultats se produisent quand le fonds déclare une distribution de 0,10 \$ par part et qu'il la réinvestit :

- i) Le prix de la part est réduit du montant de la distribution versée (0,10 \$), en présumant que le marché est stable.
- ii) Le nombre de parts détenues augmente lorsque la valeur des distributions sert à acheter des parts supplémentaires du fonds, selon le cours en vigueur après la distribution (une distribution de 100 \$ permet d'acheter 10 parts du fonds à 9,90 \$/part).

Même si vous détenez un plus grand nombre de parts, la distribution n'influera pas sur la valeur totale en argent de vos placements, puisque la valeur des parts est moindre.

2. Les « distributions » et les « dividendes » sont deux notions distinctes

La distribution d'un fonds peut comprendre des dividendes, des intérêts gagnés et des gains en capital réalisés, de même qu'un remboursement de capital.

Les dividendes ne sont qu'une composante des distributions. Ils peuvent découler d'un fonds qui détient des titres de sociétés canadiennes ou étrangères versant des dividendes.

3. Un montant élevé de distributions ne signifie pas que le fonds est meilleur

Tous les fonds communs de placement ont des objectifs différents et ils peuvent avoir des politiques de distribution diverses. Une série de fonds peut viser une distribution de 3 %, alors qu'une autre série du même fonds vise 5 %, même si les titres détenus sont les mêmes.

Si un fonds ne peut pas atteindre sa distribution ciblée à partir de ses revenus (intérêts, dividendes et gains en capital réalisés), il remboursera du capital à l'investisseur, ce qui réduira le montant de capital disponible pour une croissance potentielle.

4. La distribution n'est pas un indicateur de son rendement

La distribution est souvent perçue à tort comme un signal de rendement positif du fonds. Toutefois, une distribution peut être constituée d'une combinaison de gains et de remboursement de capital. Les bénéfices ne représentent qu'une partie du rendement global du fonds. La plus-value que traduit la valeur marchande est une meilleure indication du rendement d'un fonds.





Préserver davantage pour épargner davantage

Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds ou versées en espèces. Vous devez déterminer le type de compte recherché et votre préférence entre le revenu et la croissance optimisée. Les meilleurs moyens de maximiser le taux de croissance composé consistent notamment à faire ce qui suit :

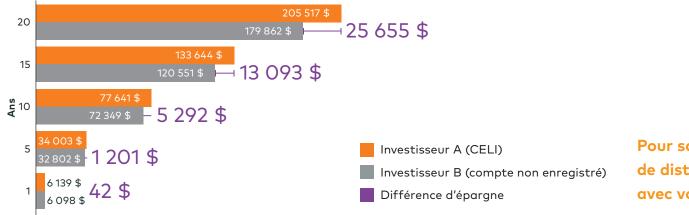
- Réinvestir toutes les distributions dans des parts supplémentaires pour accroître votre principal, plutôt que de les toucher en espèces.
- Tirer parti des abris fiscaux tels que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), qui permet de reporter tout impôt sur des distributions tant que les fonds demeurent dans un compte enregistré, ou le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) où tout revenu d'investissement est à l'abri de l'impôt, ou les deux.

Veuillez noter que si vous détenez des placements en dehors d'un abri fiscal, vous devez faire figurer sur votre déclaration de revenus du Canada toutes les distributions (intérêts, dividendes ou gains en capital) qui vous été versées par des fonds de placement, y compris les distributions réinvesties.

Cela fait-il réellement une différence lorsque l'on place son argent dans un compte à l'abri de l'impôt, tel que le CELI, qui peut servir pour tout objectif financier? Le graphique ci-dessous illustre la situation suivante :

- Le même montant (500 \$ par mois) est investi dans un même produit (placement hypothétique avec un taux de rendement annuel de 5 %);
- La seule différence réside dans le fait que l'investisseur A investit dans le cadre d'un CELI, tandis que l'investisseur B investit dans le cadre d'un compte non enregistré.

Au bout d'un an, la différence paraît minime, mais elle devient importante à plus long terme.



Pour savoir comment tirer le maximum de distributions, veuillez communiquer avec votre conseiller financier.

Source: Placements AGF Inc. Les rendements présentés sont hypothétiques et fournis aux fins d'illustration seulement. Ils ne représentent pas des rendements réels. Les calculs de ces rendements sont basés sur des hypothèses, y compris sur un placement de 500 \$ effectué au début de chaque mois dans un instrument financier hypothétique, assorti d'un taux de rendement de 5 %. Sur ces 5 % de rendement, des distributions de 2 % sont versées (distributions composées à 50 % d'intérêts et à 50 % de gains en capital). Les intérêts sont imposés dans l'année où ils sont reçus, tandis que les gains en capital non réalisés sont imposés à la fin de la période de détention du placement. Un taux d'imposition marginal de 50 % s'applique aux intérêts, et de 25 % aux gains en capital; les distributions sont quant à elles réinvesties. Les taxes sont payées directement (et non par le biais de la vente de titres). Les frais liés aux opérations et les autres frais associés aux portefeuilles ne sont pas compris; ces frais et la fréquence implicite associés au rendement hypothétique peuvent différer de ce qui peut avoir été réalisé au moment observé, selon les conditions du marché. Ce rendement hypothétique est fourni aux fins d'illustration seulement; il ne correspond pas à des rendements antérieurs et il ne garantit pas les rendements futurs.

Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon son portefeuille de placements et ses objectifs personnels à cet égard. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre vos mains dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro. Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement et le rendement autrieve rendement autrieve rendement et le rendement et le rendement autrieve rendement et le rendement et le rendement autrieve rendement et le rendement autrieve rendement autrieve de placement. Les renseignements que renferme le présent document sont fournis à titre d'information d'ordre général relativement à des choix et à des stratégies de placement. Ces renseignements sont hypothériques et sont fournis à des fins d'information seulement. Ils ne sont pas destinés à servir de conseils exhaustifs en matière de placement ou d'impôt applicables à la situation d'une personne en particulier. Nous recommandons aux investisseurs de consulter leur conseiller financier, conseiller juridique ou leur agent immobilier pour obtenir de plus amples renseignements. Le logo AGF est utilisé aux termes d'une licence de La Société de Gestion AGF Limitée. Date de publication : le 5 décembre 2019.